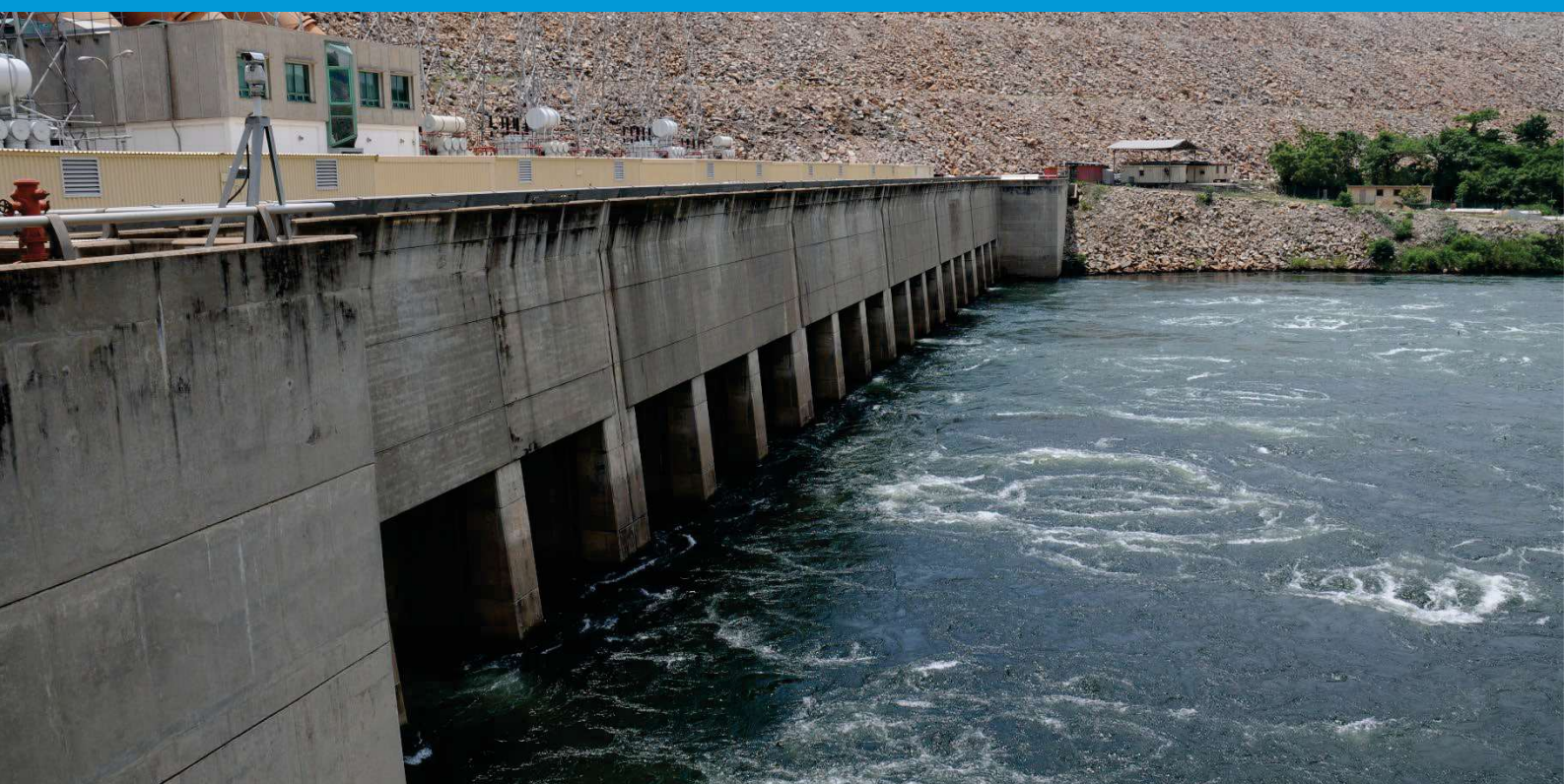


Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE¹ pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA² » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO³, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau⁴ et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

¹ Gestion Intégrée des Ressources en Eau

² Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

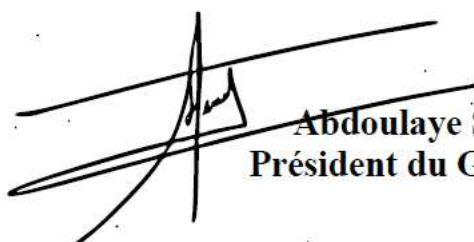
³ Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

⁴ Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDJI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Mactar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRES-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



Abdoulaye SENE
Président du GWP-AO

Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : commission@uemoa.int.

Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km² représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m³ d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéniennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m³ d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m³ d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark⁶ ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

⁶ Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

pays membres de l'UEMOA ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la GIRE y compris le GWP-AO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et la Commission de l'UEMOA.

L'initiative de promotion des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA procède de la volonté de la Commission de l'UEMOA et de ses partenaires de capitaliser, de valoriser et de disséminer les initiatives réussies développées à divers niveaux dans la région ; afin d'en faire une source d'inspiration des décideurs politiques et différents acteurs pour impulser davantage de progrès en vue de l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau d'ici l'échéance de 2030.

Les bonnes pratiques de GIRE sont présentées selon l'échelle (nationale et transfrontalière) de mise en œuvre tout en mettant en avant pour chacune d'elles entre autres la problématique traitée, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les activités menées, les résultats obtenus de la mise en œuvre selon chacune des quatre (04) dimensions de la GIRE, les impacts produits et les enseignements tirés.

Cet exercice de capitalisation constitue pour la Commission de l'UEMOA et ses partenaires, un élément important et concret d'appréciation et d'exposition tant des avancées que des impacts à inscrire parmi les mesures de l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace communautaire.

Le lecteur de ce manuel pourra mesurer la richesse des expériences et les importants progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE aux échelles locales, nationales et des bassins transfrontaliers dans l'Espace de l'UEMOA.

De nombreuses expériences de bonnes pratiques de GIRE entreprises sont encore à des phases de test et de consolidation. Elles ont besoin de soutien politique et des appuis technique et financier pour achever leur processus. Plusieurs autres sont achevées avec des impacts positifs notables sur la vie socio-économique des communautés ainsi que sur les ressources en eau et les écosystèmes qui en dépendent ; et leurs conditions de duplication et de durabilité sont établies.

Ce manuel est une contribution à la sécurité en eau et à un développement résilient au niveau universel.



Mahamadou GADO

Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement,
Commission de l'UEMOA

2.11. Restauration des terres agricoles dégradées et protection des berges des cours d'eau du bassin versant du Nakanbé

Adama ILBOUDO 1,2*, Dimitri David KAM1, Claude TAMINI 1

1. Agence de l'Eau du Nakanbé, Ministère de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement, Burkina Faso

2. Département des Sciences de la Terre, Laboratoire Sols, Matériaux et Environnement,
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

* Auteur correspondant ; E-mail : ilboudama@yahoo.fr ; Tel : +226 70 71 11 12

Résumé

L'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé est caractérisé par une forte dégradation des ressources naturelles, imputable à des facteurs naturels et anthropiques. Dans un tel contexte, la participation des communautés est nécessaire pour une gestion durable des ressources naturelles. Le projet PRACEB-AEN porté par l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) visait à renforcer la résilience climatique et économique des communautés de base dans l'espace territorial de compétence de l'Agence de l'Eau. Une démarche participative a été privilégiée dans le cadre du projet, et un accent important a été mis sur la capacitation de Comités Locaux de l'Eau (CLE) et leur participation aux activités.

Les activités menées dans le cadre du projet ont permis de renforcer la gouvernance locale de l'eau notamment à travers le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des structures communautaires, la restauration des terres dégradées et l'amélioration de l'état des ressources en eau. Des CLE, mis en place et formés, ont pris une part active à l'élaboration des plans de gestion des eaux (PGE). Les actions sur le terrain ont inclus par exemple le traitement de ravines, la végétalisation de zones riveraines du cours d'eau du Nakanbé, et l'établissement d'une bande de servitude le long du cours d'eau.

Mots clés : dégradation sols ; restauration des berges ; gestion des terres ; Nakanbé

2.11.1. Contexte

2.11.1.1. Problématique

L'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé au Burkina Faso couvre une superficie totale de 60 337 Km² soit le quart de la superficie totale du Burkina Faso (Fig.2.11.1.1). La population de l'espace de gestion du Nakanbé est estimée à 6397 579 habitants, soit 41% de la population totale du pays (AEN, 2015).

La dégradation des ressources naturelles due à des facteurs naturels et anthropiques, est une préoccupation importante dans les pays sahéliens. Les populations y sont particulièrement vulnérables. Ainsi, dans le bassin de Nakanbé, plus de 80% de la population active dépend des activités agricoles qu'elle pratique sous un régime pluviométrique unimodal de type soudano-sahélien à sahélien (DGRE, 2001). Les communautés de base, organisées en Comités Locaux de l'Eau sont confrontées à la dégradation des ressources naturelles, à la pollution de l'eau, à la pénurie d'eau, aux événements météorologiques extrêmes (la sécheresse, les inondations, etc.), au manque de diversification économique et aux revenus limités. (Ibrahim, 2013).

L'envasement des retenues d'eau fait partie des principales difficultés qui compromettent la gestion durable de la ressource en eau dans l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN,

2023). Dans le but de gérer efficacement l'ensablement des retenues et cours d'eau de nombreuses études s'intéressent à mieux comprendre la dynamique spatio-temporelle du phénomène, à identifier les meilleures pratiques de curage des plans d'eau et à identifier les meilleures pratiques de valorisation des sédiments liés à l'envasement. Les préoccupations essentielles dans la lutte contre l'envasement sont la quantification du niveau d'envasement et le choix de la technologie la plus appropriée et la mieux indiquée pour exécuter les travaux de curage des plans et cours d'eau. L'objectif de la mise œuvre des activités est de contribuer à la disponibilité des ressources en eau à travers la protection et la restauration des terres dégradées.

Le projet PARCEB-AEN a été mis en œuvre de 2020 à 2023 par l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

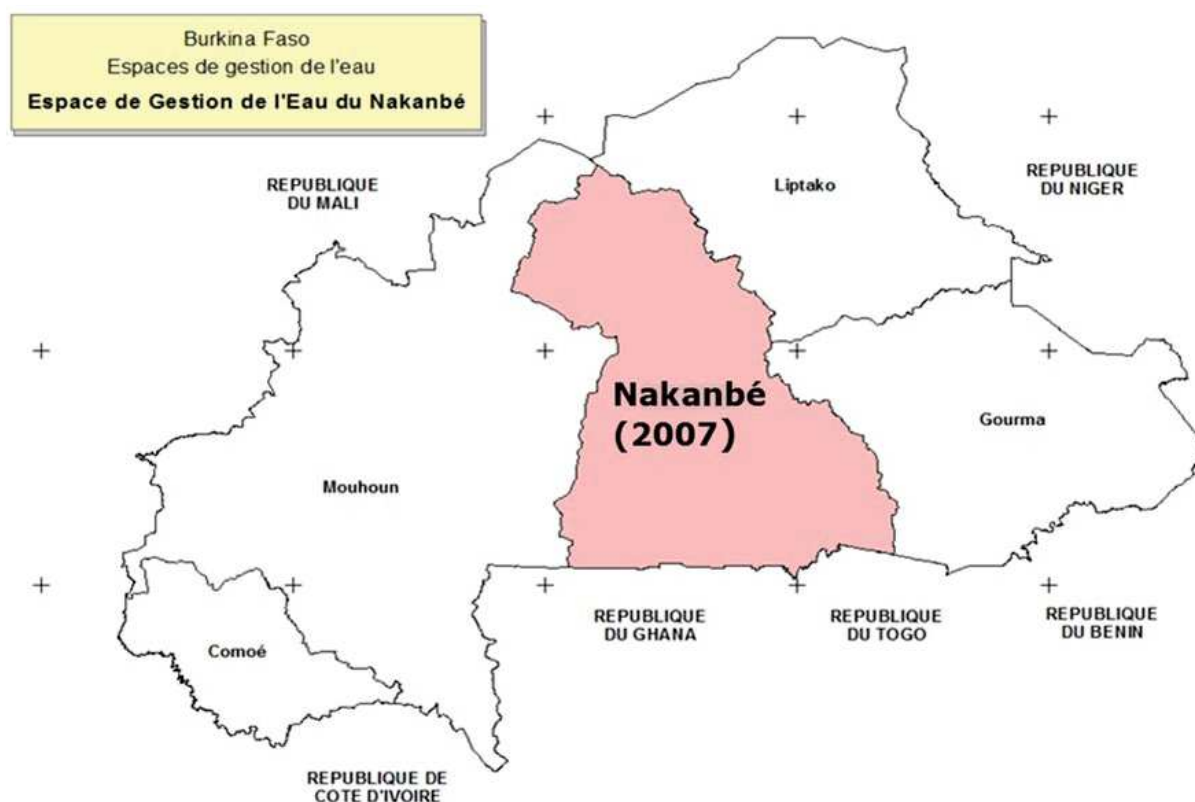


Figure 2.11.1.1. : Carte de l'espace territorial de l'AEN

2.11.1.2. Objectifs

L'objectif global du projet PARCEB-AEN visait à renforcer la résilience climatique et économique des communautés de base dans l'espace territorial de compétence de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN). Spécifiquement, il s'agissait de :

- renforcer la résilience climatique des communautés de base face aux défis liés à l'eau par des actions de curage, de désensablement, de protection et de préservation des retenues et cours d'eau ;
- favoriser la participation active des communautés de base dans la gestion de l'eau et le processus décisionnel ;
- renforcer les capacités techniques, organisationnelles des structures communautaires (CLE, CUE) pour une gestion durable des ressources en eau.

2.11.1.3. Groupes cibles et bénéficiaires

Les groupes cibles et les bénéficiaires du projet étaient les structures communautaires de base (CLE, CUE), les services techniques de l'Etat, les collectivités territoriales, et les Organisations de la Société Civile (OSC) de l'espace territorial de compétence de l'AEN.

2.11.1.4. Approche méthodologique

Des données ont été collectées à l'aide d'un guide d'entretien pour recueillir des informations auprès des acteurs concernés, incluant les membres des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Les enquêtes de terrain ont été réalisées pour recenser les pratiques culturelles et les techniques de gestion durable des terres dans l'espace de gestion du Nakanbé.

Les données collectées ont fait l'objet de traitement et d'analyse pour évaluer le niveau d'envasement des retenues d'eau, l'état de dégradation des berges et cours et plans d'eau.

La démarche participative a été privilégiée impliquant les comités locaux de l'eau et les populations riveraines des cours d'eau.

2.11.2. Activités réalisées

Les activités ont visé à améliorer la gouvernance locale de l'eau en renforcement des capacités organisationnelles et techniques des structures communautaires, en restaurant les terres dégradées, en stabilisant les berges des cours et plans d'eau, en augmentant la capacité de stockage des retenues d'eau du bassin du Nakanbé.

2.11.2.1. Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des usagers

Les comités Locaux de l'Eau (CLE) de Massili Nord et de Bagré Aval-Est ainsi que les Comités d'Usagers de l'Eau de Souberira et de Naftenga ont été mis en place. Afin de les rendre plus opérationnels, des sessions de formations ont été organisées afin de renforcer leur capacité opérationnelle sur les bonnes pratiques agricole, les techniques de récupération des terres dégradées, les normes et techniques de protections des berges et de désensablement des retenues. Les formations ont également visé à améliorer les compétences en matière de gouvernance locale, gestion des conflits et de prise de décision participative.

Des plans de gestion des eaux (PGE) ont également été élaborés avec leur pleine participation (AEN, 2023).

2.11.2.2. Protection des terres dégradées

Afin de mieux gérer les eaux de ruissellement, des ouvrages antiérosifs notamment des cordons pierreux ont été construits sur une distance de 200 mètres le long du cours d'eau du Nakanbé.

2.11.2.3. Stabilisation des berges des cours d'eau

Pour restaurer la bande riveraine et stabiliser les berges du cours d'eau, des reboisements des zones dégradées ont été réalisés. Des plantations d'arbres et d'arbustes le long des berges ont été réalisés pour renforcer la couverture végétale, réduire l'érosion et améliorer la biodiversité.

2.11.2.4. Délimitation d'une bande de servitude

La bande de servitude a été délimitée et matérialisée le long du cours d'eau du Nakanbé par des balises installées. Des panneaux d'information ont également été confectionnés et implantés le long des cours d'eau. L'établissement de bandes de végétation (Fig.2.11.2.4.1) le long des cours d'eau est destiné à filtrer les polluants et stabiliser les berges.

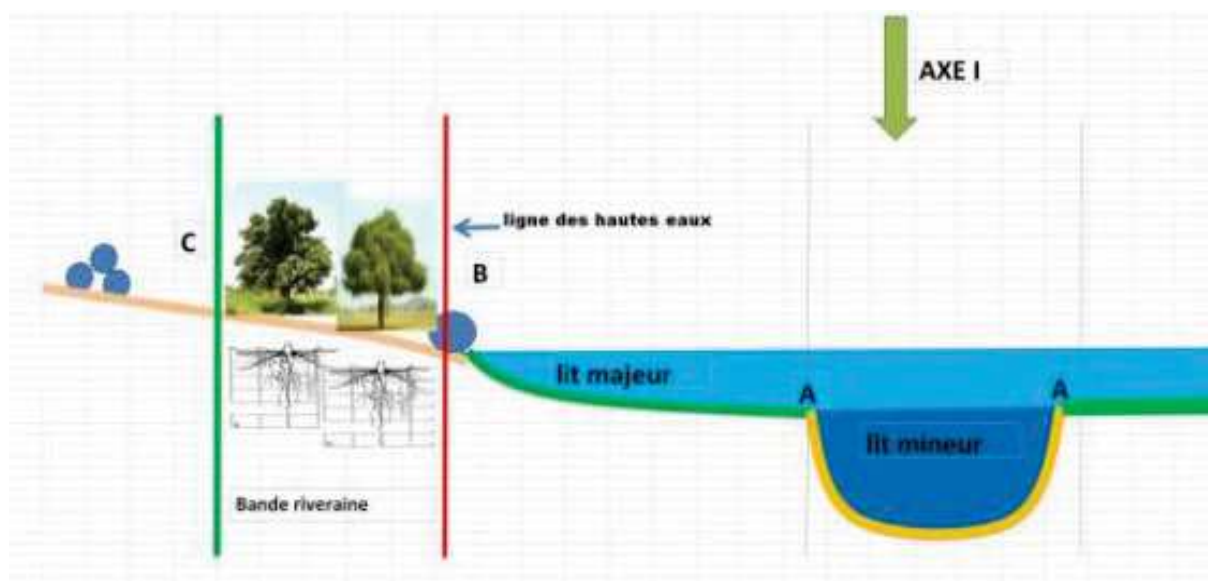


Figure 2.11.2.4.1. : Schéma illustrant les techniques de protection des berges

2.11.2.5. Curage de la retenue d'eau de Kuela

Les travaux de curage (Fig.2.11.2.5.1) ont concerné la retenue d'eau de Kuela dans la commune de Zinaré. Ils ont été réalisés sur une période de huit jours. Des séances de sensibilisation et formation sous forme d'atelier ont été tenues au profit des membres des Comités Locaux de l'Eau (CLE) sur l'importance de la protection des berges, les techniques de curages des retenues d'eau et de conservation des eaux et des sols.



Photo 2.11.2.5.1. : a-Travaux mécanisées ; b-Travaux manuels de curage de la retenue d'eau de Kuela

2.11.3. Résultats obtenus

2.11.3.1. Récupération des terres dégradées

La mise en œuvre des activités de récupération des terres dégradées ont permis de réaliser 100 mètres de cordons pierreux (Fig.2.11.3.1.1), impliquant 30 personnes et 1 voyage de 8 m³ de moellons. La mise en place de 100 mètres de diguettes a mobilisé 60 personnes et 4 voyages de 8 m³ de matériaux. Pour le traitement des ravines de 100 mètres, 160 personnes ont été mobilisées sur une période 5 jours. Pour les ravines profondes la mobilisation a atteint les 250 personnes. Le taux de réussite des cordons pierreux est de 74% et 59% pour les diguettes filtrantes. Le taux de réussite de traitement des ravines est de 90%.



Photo 2.11.3.1.1. : Reboisement et cordons pierreux réalisés

2.11.3.2. Amélioration du taux de couverture végétale des berges

Les travaux de délimitation du Nakanbé et du périmètre maraîcher dans la commune de Béguédo (Fig.2.11.3.2.1) ont permis de délimiter une bande de servitude d'une largeur de 50 mètres s'étendant sur une distance de 17 km.



Photo 2.11.3.2.1. : Une balise matérialisant les limites de la bande de servitude (a) et la couverture végétale des berges protégées (b)

Le long de la bande de servitude délimitée, la diversité de la faune et de la flore a été évaluée par des relevés d'espèces, permettant de mesurer les changements dans la biodiversité suite aux efforts de protection. Des observations de terrain et des mesures de la réduction de l'érosion des berges ont été effectuées en comparant les taux d'érosion avant et après les interventions.

2.11.3.3. Désensablement de la retenue de Kuela

Les travaux de curage de la retenue d'eau de Kuela ont été réalisés par l'approche « HIMO » (Haute Intensité de Main-d'œuvre). Au total, 5722,15 m² de surface de terres ont été décapées ; ce qui a permis d'extraire un volume de 3200 m³ de sédiments. L'approche « mécanisée » a permis de décaper une surface évaluée à 9277,85 m², correspondant à un volume de sédiments d'environ 4000 m³. Au total, la surface décapée a atteint environ 1,5 ha, avec un volume total de sédiments curés de 7000 m³.

2.11.3.4. Implication et renforcement des capacités communautaires

De nombreuses sessions de formation ont été organisées pour les habitants des villages riverains sur l'entretien des berges aménagées, les techniques de récupération des terres dégradées et de désensablement des retenues d'eau. Les formations et sensibilisations ont permis aux membres des CUE et CLE d'acquérir des compétences en matière de techniques de conservation, bien que des lacunes subsistent en termes de transfert de compétences entre générations. Deux CLE ont été formés chacun disposant d'un bureau de 25 membres et une assemblée générale d'au moins 70 membres. Deux CUE ont été également formés. Ainsi, les communautés locales sont mieux informées sur les enjeux liés à l'eau et la gouvernance locale. Ils sont plus engagés dans les processus de gouvernance locale. Les membres de CLE et de CUE sont responsabilisés et prennent des décisions éclairées. Les femmes et les jeunes sont inclus dans les processus de gouvernance, assurant une bonne représentation.

Les conflits liés à l'eau sont réduits, favorisant un environnement pacifique et collaboratif.



Photo 2.11.3.4.1. : Séances de formation des membres des CLE

2.11.4. Impacts réels et potentiels

Réellement, les usagers ont acquis de nouvelles compétences techniques et organisationnelles ; ce qui a renforcé leurs capacités à gérer de façon durable les ressources en eau de leur terroir.

Les techniques de protection des berges ont contribué à réduire les risques d'inondation et les techniques de protection des terres ont réduit l'érosion des sols, améliorant ainsi la fertilité et la productivité agricole.

La délimitation des bandes de servitude a permis une gestion plus durable des ressources en eau, en protégeant les cours d'eau. La clarté des délimitations a également contribué à réduire les conflits autour de l'eau qui étaient récurrents. Le curage a augmenté la capacité de stockage de la retenue d'eau, améliorant ainsi la disponibilité de l'eau pour les usages agricoles.

Potentiellement, les compétences acquises peuvent être utilisées pour diversifier les activités économiques locales, améliorant ainsi les revenus des CLE, des CUE et de toute la population riveraine. Les sols restaurés peuvent augmenter la production agricole, améliorant ainsi la sécurité alimentaire. Les communautés mieux formées seront plus résilientes face aux défis environnementaux et climatiques auxquels ils sont confrontés.

2.11.5. Coûts et sources de financement

La durée totale de mise en œuvre du projet était de 3 ans avec un coût total de trois cents millions (300 000 000) FCFA. Le projet était financé par l'AEN sur fonds propre à partir des taxes sur la Contribution financière en matière d'eau (CFE).

2.11.6. Leçons apprises, facteurs de succès, de durabilité et de duplication

2.11.6.1. Leçons apprises

- Nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques des d'usagers et aux problèmes spécifiques de leurs localités.
- Importance de l'engagement des populations locales, les autorités communales dans la mise en œuvre des activités de protection des ressources de leur terroir.
- Nécessité d'appliquer des techniques adaptées aux conditions locales.

2.11.6.2. Facteurs de succès

- Implication des leaders communautaires (chefs coutumiers, religieux, leaders d'opinions, traditionnels, autorités locales) dans la planification et la mise en œuvre des activités.
- Collaboration avec des techniciens et experts locaux de l'État ou des institutions de formation.
- Participation active des populations locales dans le processus de curage et de mobilisation du matériel local nécessaire.

2.11.6.3. Facteurs de durabilité

- Intégration des pratiques de protection des terres, de délimitation, de curage et des formations dans les plans de développement communautaire.
- Suivis et évaluations réguliers des résultats obtenus et des compétences acquises des formations.

- Création et opérationnalisation des Comités de gestion des retenues d'eau et des terres dégradées pour assurer la continuité des pratiques apprises de la mise en œuvre des activités du projet.

2.11.6.4. Facteurs de duplication

- Partenariats avec les CLE et les CUE pour répliquer les pratiques apprises et les formations acquises.
- Utilisation des technologies de l'information pour diffuser, à grande échelle, les documentations des meilleures pratiques et les modules de formation.

2.11.7. Conclusions et recommandations pour la dissémination et la mise à l'échelle

2.11.7.1. Conclusions

Les activités réalisées ont montré des résultats positifs en termes de renforcement des capacités, de protection des terres, de stabilisation des berges, de délimitation des bandes de servitude et de curage des retenues d'eau. La participation active des communautés locales a été un facteur clé de succès.

La collaboration avec les autorités locales, les experts locaux et les institutions de formation ont facilité la mise en œuvre des activités et le succès dont le projet a bénéficié.

Le suivi et l'évaluation réguliers ont permis d'ajuster les stratégies et d'améliorer les pratiques. Les expériences réussies peuvent être capitalisées et répliquées par d'autres CLE et CUE.

2.11.7.2. Recommandations pour la dissémination et la mise à l'échelle

- Élaborer des guides pratiques, des manuels et des vidéos pour diffuser les connaissances.
- Organiser des ateliers et des séminaires pour partager les expériences avec d'autres communautés et organisations.
- Organiser des sessions de formation et soutenir l'intégration des connaissances acquises par les bénéficiaires dans les programmes éducatifs et de développement communautaire.
- Encourager les échanges entre les CLE et CUE pour partager les expériences et les bonnes pratiques.
- Encourager les initiatives de gouvernance participative pour assurer la durabilité des résultats.

Références bibliographiques

1. AEN. (2015). Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Nakanbé. Tome I : Etat des lieux.
2. AEN. (2023). Manuel pour la réalisation des activités de Conservation des Eaux et des Sols au profit des Comités Locaux de l'Eau de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.
3. DGRE. (2001). État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion.
4. Ibrahim, B. (2013). Caractérisation des saisons de pluies au Burkina Faso dans un contexte de changement climatique et évaluation des impacts hydrologiques sur le bassin du Nakanbé (Issue 2013). <https://tel.archives-ouvertes.fr>.